## Règlement de jeu

## « A VOS TABLIERS »

# Titre 1 : Conditions Particulières

1. **Société Organisatrice**

La société **SODEXO EN FRANCE SAS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.040.896 euros, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 310.923.008, dont le siège social est situé 6, rue de la Redoute, à GUYANCOURT 78280 (ci-après la « **Société Organisatrice** »),

Organise, pour ses collaborateurs et ceux de ses sociétés-sœurs participants à l’opération[[1]](#footnote-2) (ci-après « SODEXO »), un jeu-concours gratuit, sans obligation d’achat intitulé « A vos tabliers », du 05 février 2024 au 15 mars 2024 inclus (ci-après le « **Jeu** »).

1. **Participants**

À l’exception de tout membre faisant partie du jury, ainsi qu’aux personnes ayant participé directement ou indirectement à la réalisation, à la mise en œuvre et/ou à la gestion du Jeu et aux membres de leur famille,

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, qui, au moment de sa participation :

* Est âgée d’au moins seize (16) ans,
* Réside en France métropolitaine (Corse comprise) ou les DROM-COM,
* Dispose d’une connexion téléphonique et d’une connexion Internet et du matériel afférent,
* Est en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée de longue durée (supérieur à 6 mois) ou en contrat d’apprentissage ou en contrat de professionnalisation chez SODEXO,

Par ailleurs, le Participant reconnaît qu’il :

* Autorise SODEXO et sa société mère Sodexo SA, dont le siège social est situé au 255, Quai de la Bataille de Stalingrad – 92866 Issy-les-Moulineaux – France à prendre des Captations de son image, sa voix et ses propos afin de communiquer en interne et en externe sur son Jeu sur tous supports, dans le monde entier et ce pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de la première exploitation,
* Autorise gracieusement SODEXO et sa société mère Sodexo SA, dont le siège social est situé au 255, Quai de la Bataille de Stalingrad – 92866 Issy-les-Moulineaux à utiliser la Recette à titre gracieux et non exclusif pour le monde entier et pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première exploitation par SODEXO et sa société mère Sodexo SA dans le cas où le Participant serait Gagnant. Cette utilisation de la Recette est autorisée pour SODEXO et sa société mère Sodexo SA pour l'ensemble de leurs services en ligne et mobiles, ainsi que pour une commercialisation dans le cadre de leurs services sur site (en interne ou auprès de leurs clients). En vertu de cette licence, SODEXO et sa société mère Sodexo SA, seront autorisés à exploiter et reproduire la Recette et à fabriquer, faire fabriquer, vendre, faire vendre et importer les produits sous licence (sous licence gratuite et non-exclusive). SODEXO et sa société mère Sodexo SA se réservent le droit d’adapter et/ou de modifier la Recette du Participant dans le cadre de la commercialisation de la Recette,

Ci-après le « Participant ».

Le Participant s’engage à ne pas faire parvenir à la Société Organisatrice un texte ou une photographie dont il ne serait pas lui-même l'auteur. Dans le cas où un tel cas se produirait et où l'auteur véritable d'une contribution se retournerait contre la Société Organisatrice, cette dernière se réserve le droit de se retourner à son tour contre le Participant lui ayant fourni ladite contribution.

1. **OBJECTIFS DU JEU**

L’objectif du Jeu est de donner aux salariés, alternants ou apprentis l’opportunité de valoriser leurs savoir-faire, de répondre aux nouvelles attentes de nos clients et d’améliorer notre impact sur l’environnement.

Dans ce cadre, chaque Participant devra proposer une (1) recette salée pour deux (2) personnes entièrement végétale (ci-après dénommée la « Recette ») répondant aux objectifs mentionnés au présent article 3 des Conditions Particulières.

La Recette devra être :

* **Créative :** il devra s’agir d’une recette inventée par vos soins ;
* **Respectueuse de l’environnement :** il devra s’agir d’une recette entièrement végétale afin de préserver l’environnement dans la durée ;
* **Duplicable :** il devra s’agir d’une recette pouvant être mise en œuvre sur tout ou partie de nos sites (internes et/ou clients) et à un prix de revient abordable ;
* **Gourmande :** il devra s’agir d’une recette susceptible de plaire aux plus grands nombres de palais ! ;
* **Harmonieuse et savoureuse :** il devra s’agir d’une recette dont les finitions et les textures soient visuellement agréables à regarder et à savourer.

1. **Modalités de participation**

**Durée :** du 05 février 2024 au 15 mars 2024 (05/02/2024 au 15/03/2024)

**Date limite de participation :** 15 mars 2024 à 17h00 (UTC/GMT +1 heure) (15/03/2024 à 17 :00 ((UTC/GMT +1 heure))

**4.1.**  Le Jeu est accessible à toute personne remplissant les conditions définies à l’Article 2 des Conditions Particulières, se soumettant à la procédure décrite au présent article et qui se sera connectée à l’adresse<https://fr.sodexo.com/home/concours-plat-vegetal.html> (accès gratuit et illimité hors coût de communication 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) pour y récupérer le bulletin de participation et l’envoyer, dûment complété, par email à l’adresse : [avostabliers.concours.fr@sodexo.com](mailto:avostabliers.concours.fr@sodexo.com).

Fiche recette

|  |  |
| --- | --- |
| ***NOM Prénom*** |  |
| ***Adresse électronique*** |  |
| ***Numéro de téléphone*** |  |
| ***Nom de votre site / Restaurant*** |  |
| **Nom de la recette** |  |
| **Ingrédients pour 2 personnes** | **Quantité (en grammes)** |
| *Exemple : fraises* | *200 grammes* |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| **Matériel utile :** | |
| **Durée moyenne de préparation (en minutes) :** | |
| **Déroulé de la recette :** | |
| J’ai lu et pris connaissance du Règlement du Jeu. [Acceptation obligatoire pour participer au Jeu]  J’ai lu et pris connaissance de l’Article 4 des Conditions Générales du Règlement de Jeu m’informant des conditions dans lesquelles mes données personnelles sont collectées et traitées par Sodexo et sa société mère Sodexo SA. [Acceptation obligatoire pour participer au Jeu]  Je concède à SODEXO et sa société mère Sodexo SA une licence gratuite et non exclusive de ma Recette dans les termes et conditions énoncées en Article 6 des Conditions Particulières du Règlement de Jeu [Acceptation obligatoire pour participer au Jeu]  J’autorise Sodexo à utiliser mon image dans les termes et conditions énoncées en Article 7 des Conditions Particulières du Règlement de Jeu [Acceptation obligatoire pour participer au Jeu] | |

**4.2.** Modalités de participation :

1. Le Participant devra télécharger et remplir de façon lisible le bulletin de participation “Fiche recette” en précisant les informations suivantes qui valent pour son inscription au Jeu : nom, prénom, numéro de téléphone valide, adresse de courrier électronique valide, nom du site ou du restaurant sur lequel le Participant travaille, le nom de la recette, les ingrédients et leurs grammages, le matériel utilisé, la durée et le déroulé de la préparation et les cases à cocher nous confirmant votre bonne compréhension du Règlement de Jeu. Le Jeu consiste à créer un plat salé pour deux (2) personnes en cent pour cent (100%) végétal autrement dit un plat sans aucun produit d'origine animale (à titre d’exemple, votre plat ne contiendra pas de viande, de lait de vache, d’œufs, de miel) dans les conditions indiquées à l’Article 3 des Conditions Particulières ;
2. Le Participant devra également envoyer à l’adresse email indiquée une photo de son plat terminé ou une vidéo de moins d’une minute présentant son plat terminé ;
3. Le Participant enverra à l’adresse email indiquée toutes les informations requises (bulletin de participation dûment complété et une photographie de son plat et/ou une vidéo présentant le plat) en un seul email.

**4.3.** Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le bulletin de participation valent pour preuve de son identité dans l’attente de la présentation des justificatifs afférents le cas échéant.

1. **Désignation des gagnants**

**Les Gagnants seront classés par un jury**

Les Gagnants seront sélectionnés par un jury composé de quatre (4) personnes :

- Un conseiller culinaire

- Un membre du pôle nutrition

- Un membre de la Direction des Ressources Humaines

- Un membre de la plateforme restauration

Le Jeu se déroulera en **deux étapes**:

* **Etape 1 :** Proposition d’une recette selon les modalités de participation mentionnées dans les conditions définies aux Articles 3 et 4 des Conditions Particulières.

Le jury sélectionnera trois (3) finalistes, dans les 15 (quinze) jours maximum suivant la date limite de participation, sur la base des critères définis, en Article 3 des Conditions Particulières, pour cette Recette.

* **Etape 2 (Etape finale : pour les trois (3) finalistes uniquement) :** Réalisation et dressage de la Recette en deux (2) heures afin de la présenter au jury.

Le jour de la finale se tiendra le 08 avril 2024 sur le site de Canopée (6 Rue de la Redoute, 78280 Guyancourt, France). Les trois (3) finalistes auront deux (2) heures maximum pour préparer et dresser leur Recette qu’ils présenteront à l’issu du dressage au jury.

La Société Organisatrice mettra à disposition des finalistes, afin qu’ils réalisent leurs Recettes, des produits alimentaires issus de son catalogue. Les finalistes acceptent de ne pas avoir à disposition le jour de l’étape 2 la référence d’une marque spécifique. Les finalistes ne pourront pas exiger de la Société Organisatrice que cette dernière leur mette à disposition les marques d’un produit spécifique pour la réalisation de la Recette.

Ce même jour, les Gagnants seront désignés et remporteront leurs dotations indiquées à l’Article 9 des Conditions Particulières.

1. **Propriété intellectuelle**

La Recette communiquée dans le cadre du Jeu (ci-après la « Recette ») est entendue au sens large comme toute apparence visuelle originale de l’œuvre gastronomique, toute reproduction du goût de cette œuvre, tout aspect esthétique de cette création culinaire, toute forme déterminée et précise de la recette, tout nom de l’œuvre gastronomique et/ou toute méthode et solution technique permettant de répondre à tout problème technique.

Dans le cas où le Participant Gagnant est ou serait titulaire d’un brevet français et/ou a déposé ou déposerait un dessin et/ou modèle et/ou une marque et/ou déclare ou déclarerait plus globalement être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatif à la Recette qu'il a communiquée dans le cadre de ce Jeu, le Participant autorise l’utilisation de la Recette à titre gracieux et non exclusif pour le monde entier et pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première exploitation par SODEXO et sa société mère Sodexo SA, dont le siège social est situé au 255, Quai de la Bataille de Stalingrad – 92866 Issy-les-Moulineaux. Cette utilisation de la Recette est autorisée pour SODEXO et sa société mère Sodexo SA pour l'ensemble de leurs services en ligne et mobiles, ainsi que pour une commercialisation dans le cadre de leurs services sur site (en interne ou auprès de leurs clients). En vertu de cette licence, SODEXO et sa société mère Sodexo SA seront autorisés à exploiter et à reproduire la Recette, fabriquer, faire fabriquer, vendre, faire vendre et importer les produits sous licence (sous licence gratuite et non-exclusive).

SODEXO et sa société mère Sodexo SA se réservent le droit d’adapter et/ou de modifier la Recette du Participant dans le cadre de la commercialisation de la Recette.

1. **Droit a l’image**

En acceptant de participer au Jeu, le Participant autorise SODEXO et sa société mère Sodexo SA, dont le siège social est situé au 255, Quai de la Bataille de Stalingrad – 92866 Issy-les-Moulineaux, dans l’objectif de promouvoir la participation de ses équipes à l’amélioration de l’impact sur l’environnement du Groupe Sodexo :

* A filmer le Participant, prendre des photographies le représentant et/ou des captations de sa voix/propos sur tout support à l’occasion d’une des étapes décrites en Article 5 des Conditions Particulières ;
* A diffuser, reproduire, publier ou représenter, directement ou indirectement, les films et photographies prises par le Participant à l’occasion de sa participation au Jeu dans les conditions décrites en Article 4 des Conditions Particulières et/ou prises par SODEXO à l’occasion d’une des étapes décrites en Article 5 des Conditions Particulières, et/ou tout texte, image, son, citation de ses propos, extrait desdits films et/ou photographies et/ou captations audios (ci-après les « Captations »).

Cette autorisation est consentie :

* Pour tous usages concernant la communication interne et/ou externe de SODEXO et de sa société mère Sodexo SA, y compris en cas d’achat d’espace publicitaire ;
* Sur tous formats et supports, qu’ils soient commercialisés ou non, dans tous médias, et/ou par tout moyen de diffusion et pour tout type de représentation au public ; et
* Gracieusement, pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de la première exploitation et pour le monde entier.

Les Captations diffusées pourront faire mention des informations suivantes : nom, prénom et parcours professionnel.

Le Participant renonce de ce fait à toute réclamation ou poursuite liée à l’usage des Captations objets de la présente autorisation.

Le Participant reconnait expressément qu’aucune somme, rétribution, rémunération ou indemnité quelconque ne pourra être réclamée à SODEXO et sa société mère Sodexo SA en contrepartie de la présente autorisation.

Chaque partie conserve la propriété de tout droit de propriété intellectuelle préexistant. Le Participant accorde à SODEXO et sa société mère Sodexo SA une licence gratuite, non exclusive, libre de droits, pour l'utilisation, la copie, la modification, l’adaptation et la maintenance des films et photographies objets de la présente autorisation en vue d’une exploitation dans le cadre de cette autorisation.

Le Participant garantit que la présente autorisation ne viole aucun droit de tiers.

**ARTICLE 8 :  Droit du travail**

Les finalistes pourront s’entraîner sur leur temps de travail dans la limite de deux (2) heures par semaine et ce, en accord avec leur hiérarchie dans un délai de prévenance auprès de ce dernier de trois (3) jours ouvrés minimum.

Les temps dédiés aux entraînements pour l’Etape 2 auront lieu sur le temps de travail et seront considérés comme tel. Les temps consacrés au trajet inhabituel pour arriver sur le lieu de l’Etape 2 seront également considérés comme du temps de travail.

Les frais liés au déplacement seront pris en charge selon la politique d’entreprise relative aux frais professionnels.

**ARTICLE 9 : Présentation des dotations**

Les dotations mises en jeu dans le cadre de la présente opération sont les suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Gagnant** | **Type de dotations** | **Valeur commerciale unitaire (en euros)** | **Nombre de dotation** |
| Première place | Publication de sa Recette au sein d’un livre commercialisé à titre gratuit +  Commercialisation à titre gratuit par SODEXO et sa société mère Sodexo SA de sa Recette au sein des sites (internes et clients) du Groupe Sodexo + cours de cuisine Lenôtre + coffret épices + book cuisine végétale | 1 251€ | 1 |
| Deuxième place | Publication de sa Recette au sein d’un livre commercialisé à titre gratuit +  Commercialisation à titre gratuit par SODEXO et sa société mère Sodexo SA de sa Recette au sein des sites (internes et clients) du Groupe Sodexo + Malette de couteaux + coffret épices + book cuisine végétale | 215€ | 1 |
| Troisième place | Publication de sa Recette au sein d’un livre commercialisé à titre gratuit +  Commercialisation à titre gratuit par SODEXO et sa société mère Sodexo SA de sa Recette au sein des sites (internes et clients) du Groupe Sodexo + coffret épices + book cuisine végétale | 80€ | 1 |

**ARTICLE 10 : Mise à disposition du Règlement**

Le présent règlement est accessible dans son intégralité sur le site web <https://fr.sodexo.com/home/concours-plat-vegetal.html> pendant toute la durée du Jeu définie en Article 4 des Conditions Particulières. Il pourra être adressé à titre gratuit par email sur simple demande à l’adresse email [avostabliers.concours.fr@sodexo.com](mailto:avostabliers.concours.fr@sodexo.com).

**ARTICLE 11 : Point de contact**

Demande de remboursement et/ou toute question à propos du Jeu à adresser à : [avostabliers.concours.fr@sodexo.com](mailto:avostabliers.concours.fr@sodexo.com).

Demande d’accéder, de rectifier, de limiter le traitement, de s’opposer, d’effacer et de demander la portabilité de ses données à caractère personnel ainsi que d’émettre des directives anticipées sur leur traitement après le décès du Participant, à adresser à : [dpo.oss.fr@sodexo.com](mailto:dpo.oss.fr@sodexo.com).

# Titre 2 - Conditions Générales

1. **Participation**

**1.1** La participation au Jeu implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement (Titres 1 et 2) et de ses éventuels additifs, sans réserve.

**1.2.** La participation au Jeu est strictement nominative. Il ne sera accepté qu’une participation, un Participant ne pouvant en aucun cas jouer sous plusieurs noms ou pour le compte d’une autre personne. Les Participants autorisent toute vérification concernant leur identité et autre information demandée dans le strict respect de l’article 9 du Code Civil.

**1.3.** Toute inscription par un autre moyen que celui précisé aux Conditions Particulières ne pourra être prise en compte. Toute participation notamment incomplète, illisible, avec des coordonnées inexactes ou envoyée après la date limite d’inscription fixée aux Conditions Particulières, sera considérée comme nulle.

**1.4.** Toute fausse indication (identité, adresse…) et/ou toute tentative de fraude, entraînera la nullité immédiate de la participation, sans préjudice des droits de la Société Organisatrice de poursuivre l’auteur de l’infraction. La Société Organisatrice pourra exclure tout Participant qui, par son comportement mensonger ou frauduleux, nuirait au bon déroulement du Jeu.

**1.5.** ToutParticipant contrevenant aux dispositions du présent règlement par quelque moyen qu’il soit ne pourra prétendre au gain qui aurait pu lui être attribué, ledit gain restant la propriété de la Société Organisatrice.

1. **Remise des Dotations**

**2.1.** Chaque gagnant sera informé de son gain par la Société Organisatrice par email ou appel téléphonique aux coordonnées qu’il aura indiquées lors de son inscription au Jeu. Les Participants non gagnants seront informés par email.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans les délais prescrits dans le cadre des modalités de récupération de sa dotation, sera réputé y renoncer et sa dotation pourra être attribuée à un gagnant suppléant ou remis en jeu aux choix discrétionnaire de la Société Organisatrice.

**2.2.** Chaque gagnant recevra la confirmation de son gain remis en main propre sur le site indiqué en Article 5 des Conditions Particulières. Le gain ne pourra être remis à une personne autre que celle déclarée par le gagnant lors de sa participation au Jeu.

**2.3.** Les gains remis ne pourront donner lieu à aucune contestation d’aucune sorte du gagnant, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange pour quelque cause que ce soit. Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, à l’une quelconque des dotations proposées, une dotation d’une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

**2.4.** Il ne sera attribué qu’une seule dotation par Gagnant conformément aux conditions décrites en Article 9 des Conditions Particulières. Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de sa dotation ou l’utiliser pendant la période de validité, il n’aurait droit à aucune compensation, et la Société Organisatrice se réserve le droit alors le droit d’attribuer la dotation à un gagnant suppléant.

Les dotations non attribuées du fait d’une insuffisance de Participants et/ou de Gagnants resteront la propriété de la Société Organisatrice, qui pourra si elle le souhaite les remettre en jeu ultérieurement.

1. **Connexion**

Au regard des modalités de participation décrite aux Conditions Particulières, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation du Participant, d’incident lié à une mauvaise utilisation des matériels ou logiciel par le Participant, d’acte de vandalisme, de perturbations, de panne, de piratage ou de tout évènement technique qui entrainerait un dysfonctionnement du serveur, de l’accès Internet, de la connexion internet ou téléphonique ou de l’ordinateur qui pourrait, sur une période donnée, empêcher l’accès au Jeu.

En tout état de cause, la participation au Jeu nécessitant la connexion à Internet, cela implique notamment la connaissance et l’acceptation par le Participant des caractéristiques et des limites de l’Internet sur son réseau et notamment l’absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou des piratages, ou les risques de contamination par d’éventuels virus.

1. **Données à caractère Personnel**

**4.1.**  **Traitements opérés.** Les données à caractère personnel du Participant font l’objet d’un traitement distinct par :

- La Société Organisatrice sur la base de la gestion de sa relation contractuelle avec le Participant pour la gestion du Jeu (l’organisation, la gestion et l’amélioration du Jeu, la prise en compte de votre participation, la détermination du(des) gagnant(s) et l’attribution ou l’acheminement de(des) dotation(s)),

- SODEXO et sa société mère Sodexo SA, dont le siège social est situé au 255, Quai de la Bataille de Stalingrad – 92866 Issy-les-Moulineaux, selon les cas et de façon distincte, sur la base de la gestion de la relation contractuelle avec le Participant pour la gestion des droits afférents à la participation au Jeu (selon les cas contrat de travail, droits liés à la propriété intellectuelle et au droit à l’image), sur la base de l’intérêt légitime pour la gestion de l’organisation du travail et des éventuels précontentieux et contentieux et sur la base des obligations légales pour l’accomplissement des formalités administratives.

Le traitement de ces données à caractère personnel est opéré notamment dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 en vigueur et du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « **Législation sur les Données Personnelles** »).

Lors de sa participation au Jeu, le Participant sera invité à un renseigner un bulletin de participation dont certaines données, signalées par une mention expresse, auront un caractère obligatoire. Les autres données sont facultatives. En cas d’absence de réponse du Participant pour les données obligatoires ou d’informations erronées, la Société Organisatrice ne pourra pas prendre en compte la participation du Participant au Jeu. Par ailleurs, après détermination des Gagnants, la Société Organisatrice pourrait éventuellement collecter directement auprès de ces derniers certaines informations complémentaires pour assurer le bon acheminent des dotations à gagner.

Par ailleurs, le Participant garantit la véracité et l’exactitude des informations fournies par lui-même.

**4.2. Destinataire des Données**. L’accès aux données à caractère personnel des Participants est délivré aux seules personnes et services qui sont autorisés à en avoir connaissance dans le cadre de l’exécution et de la gestion des finalités de traitement mentionnées ci-dessus (La Direction de la Communication, la Direction des Ressources Humaines et en cas de contentieux, la Direction Générale, la Direction Juridique, la Direction informatique, Sûreté et Sécurité et les cabinets de conseil de ces directions) et/ou dans la mesure où un tel accès est requis par un fondement légal ou réglementaire.

Plus globalement, SODEXO et sa société mère Sodexo SA s’assure à ce que ces destinataires mettent en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité appropriées afin que les données à caractère personnel soient protégées.

**4.3. Les droits du Participant**. Le Participant a le droit d’accéder, de rectifier, de limiter le traitement, de s’opposer, d’effacer et de demander la portabilité de ses données à caractère personnel en s’adressant à l’adresse mail précisée à l’Article 11 des Conditions Particulières ([dpo.oss.fr@sodexo.com)](mailto:dpo.oss.fr@sodexo.com). Il dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l’effacement et la communication de ses données post-mortem.

Si le Participant estime, après nous avoir contactés, que ses droits ci-dessus ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation en ligne auprès de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL).

**4.4. Durée de conservation des Données**. La Société Organisatrice s’engage à conserver les données à caractère personnel du Participant pendant la durée du Jeu et de l’attribution des dotations, prolongée, le cas échéant, des durées convenues avec le Participant et des durées de prescriptions légales ou réglementaires applicables auxquelles la Société Organisatrice pourrait être soumise. Plus globalement, SODEXO et sa société mère Sodexo SA s’engage à conserver les données à caractère personnel du Participant pendant les durées convenues avec le Participant et les durées de prescriptions légales ou réglementaires applicables auxquelles SODEXO et sa société mère Sodexo SA pourraient être soumise.

**4.5. Sécurité des Données.** Plus généralement, SODEXO et sa société mère Sodexo SA s’engagent à maintenir des mesures de sécurité techniques et organisationnelles adéquates aux fins de garantir la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel des Participants pour les protéger de toute destruction, perte, altération ou divulgation non autorisée.

**4.6. Dépôt de Traceurs.** Enfin, la Société Organisatrice peut être amenée à déposer des Cookies et autres Traceurs lors de la navigation sur le site web, notamment à l’occasion de la Participation au Jeu. Pour plus d’informations sur ce sujet, consulter l’onglet de “Politique de gestion des cookies” du site web concerné.

1. **Litiges et responsabilité**

**5.1.** L’exécution du Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Tout litige qui ne pourrait être résolu à l’amiable sera soumis à la juridiction française compétente.

**5.2.** Toute contestation ou réclamation d’un Participant, pour quelque raison que ce soit, devra être transmise à la Société Organisatrice dans un délai maximum d’un (1) mois après la clôture du Jeu par email simple à l’Adresse du Jeu mentionnée en Article 11 des Conditions Particulières. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte. Cet email devra indiquer pour être recevable la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la contestation.

**5.3.** La Société Organisatricese réserve le droit d'écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu ou la date de désignation des Gagnants si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de force majeure, sans qu’il ne puisse être prétendu à aucune indemnité des Participants ou que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

**5.4.** Sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, la Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes ou irrégularités sont intervenues sous quelque forme que ce soit lors de son déroulement, sans préjudice des poursuites qu’elle se réserve le droit d’effectuer à l’encontre des personnes en cause.

**5.5.** Le Participant reconnaît et accepte que les informations résultant des systèmes informatiques de la Société Organisatrice ont force probante dans tout litige relatif au Jeu et aux éléments de connexion ou au traitement informatique des dites informations.

**5.6.** La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des conséquences d’éventuels retards ou pertes des courriers électroniques qui ne lui sont pas imputables.

**5.7.** La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d’incident et/ou accident et/ou dommage ou préjudice, direct ou indirect, qui pourrait survenir pendant la durée de jouissance du gain et/ou du fait de son utilisation. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l’utilisation ou du négoce des gains par les Gagnants.

**ARTICLE 6 : Remboursements de la demande de règlement des frais de participation**

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au présent Jeu seront remboursés sur simple demande écrite à **l’Adresse du Jeu** figurant à l’Article 11 des Conditions Particulières et accompagnée d'une copie de la ou des facture(s) justificative(s) ainsi que des informations suivantes : dates, heures et durées de connexion sur les pages concernées. Le remboursement sera effectué sur la base d'une communication locale à tarif réduit, pour une durée qui ne saurait être supérieure à dix (10) minutes. Ce remboursement ne concerne que les Participants qui ne disposent pas d’un abonnement à Internet d’une durée illimitée. La demande de remboursement devra être adressée par email simple à **l'Adresse du Jeu** accompagné du RIB du titulaire de l’abonnement Internet et d’un justificatif de l’abonnement Internet du Participant.

Toute demande de remboursement notamment infondée, incomplète, illisible, avec des coordonnées inexactes ou insuffisamment affranchie ne sera pas acceptée.

Une seule demande de remboursement par Participant sera prise en compte.

Aucune demande de remboursement ne sera honorée, passé un délai de 15 (quinze) jours calendaires à compter de la date de clôture du jeu.

1. **Liste des sociétés concernées par le Jeu :** Sodexo Santé Medico Social, Sodexo Entreprises, Société Française de Restauration et Services, Sodexo en France, Sodexo Sports et Loisirs, Sodexo Justice Services, Sodexo Hygiène et Propreté, Société Marseillaise de Restauration et Services, Société Bretonne de Restauration et Services, Société Thononaise de Restauration et Services, Sodexo Guyane, Société Hôtelière et de Tourisme de Guyane, Société des Thermes de Neyrac-les-Bains, Compagnie des Batobus, Société d'Exploitation des Vedettes Paris Tour Eiffel, Les Vedettes Paris Tour Eiffel, Seino Vision, Sodex'Net, Société des Thermes de Vals-les-Bains (S.T.V.B) , Sodexo Guyane Services , La Normande, Sodexo Energie et Maintenance, Gedex, Sogeres, Sagere, Société de Restauration Auberge à Liens, Yachts de Paris, Lenôtre, SAS Lenôtre Côte d'Azur, Entegra Europe France, Umanis, C'Midy, Sodexo Shop Expérience, Inserxo, Oxygène, Ami 2, Sodexo Live ! France, Foodcheri. [↑](#footnote-ref-2)